



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CE QUI VA CHANGER AVEC LA TRANSPARENCE DES RENUMERATIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Directive européenne 2023/970 du 10 mai 2023



Délai d'application :

Au plus tard le 7 juin 2026



Objectif :

Résorber l'écart de
rémunération de 13%
dans la fonction
publique au niveau
européen





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

TRANSPARENCE DES REMUNERATIONS LORS DU RECRUTEMENT

Salaires :



Obligation de publication
des fourchettes
salariales des offres
d'emploi publiées

Rémunération antérieure :



Interdiction de demander
la rémunération
antérieure





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

DROIT A L'INFORMATION ET A LA TRANSPARENCE EN COURS DE CARRRIERE

Accès aux données salariales :



Les agents auront le droit de demander et d'obtenir des informations sur les niveaux de rémunération, les écarts par sexe

Interdiction de clauses de confidentialité :



Les agents ne pourront plus être empêchés de discuter de leur rémunération





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

REPORTING ET ANALYSE DES ECARTS SOCIAUX

Obligations de reporting :

Les collectivités de plus de 250 agents devront publier annuellement un rapport sur les écarts de rémunération (salaire de base, primes, avantages), ventilé par sexe et par catégorie d'emplois.





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

RENFORCEMENT DES MECANISMES D'APPLICATION ET DE RECOURS

Renversement de la charge de la preuve :



En cas de litige,
l'employeur (collectivité)
devra prouver que tout
écart salarial n'est pas
discriminatoire, facilitant
les actions en justice des
agents.

Sanctions et indemnités :



Des sanctions effectives,
proportionnées et
dissuasives seront
introduites





S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

UNE AVANCEE PORTEE PAR LA CFDT

La CFDT appelle à une
transposition ambitieuse
pour éviter toute
régression et garantir une
égalité réelle.

*2 traits
pour
l'égalité*